

« Où en sont les migrations en France et en Europe ? »

Commentaire du diaporama présenté le 17 septembre 2019 à la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale

par François HÉRAN

professeur au Collège de France (chaire « Migrations et sociétés »)

directeur de l'Institut convergences Migrations

(CNRS, Collège de France, EHESS, EPHE,

INED, INSERM, IRD, Paris 1 – Panthéon-Sorbonne)

2. Plan

3. Origine des 260 millions d'émigrés/immigrés de la planète (personnes vivant vers 2016 hors de leur pays de naissance)

Ce panorama mondial de la migration internationale à l'échelle des continents ne chiffre pas le flux annuel des migrants mais le nombre actuel de personnes nées dans un pays donné et établie actuellement dans un autre pays de façon durable (au moins un an). C'est donc le résultat de plusieurs décennies de migrations qui apparaît ici. Les migrations internes à chaque pays ne sont pas prises en compte.

On compte dans le monde 260 millions d'émigrés ou immigrés (les deux notions coïncident à l'échelle du globe), soit 3,4 % de la population mondiale. Ce chiffre inclut les 20 millions de personnes enregistrées par le HCR mais pas celles qui ont fui les zones de conflit et sont « déplacées » au sein de leur propre pays.

Les **flèches** signalent les millions de personnes ayant migré d'un continent à l'autre, les **cercles** les millions de personnes ayant migré d'un pays à l'autre sans changer de continent.

Migrations intracontinentales

- Les plus fortes migrations au monde ont eu lieu au sein de l'Asie (65 millions de personnes) : migrations de travail vers les pays du Golfe, réfugiés du Moyen-Orient vers l'Iran, la Turquie et le Proche-Orient, travailleurs d'Asie centrale en Russie...
- Viennent ensuite les migrations au sein de l'Europe (42 millions) : Italiens, Espagnols, Portugais fixés au Nord, Européens des pays d'Europe centrale ou des Balkans fixés à l'Ouest (c'est ainsi que 22 % de la population des pays balkaniques anciennement communistes – Roumanie, Bulgarie, Serbie, Kosovo, Albanie... – vivent à l'étranger).
- 21 millions d'Africains ont migré ou fui vers un autre pays d'Afrique (essentiellement d'Afrique subsaharienne, car il n'y a guère de migration entre les pays du Maghreb).
- La migration au sein de l'Amérique du Nord est très faible (guère de circulation entre le Canada et le États-Unis).

Migrations intercontinentales

- 25 millions de migrants hispaniques ou caribéens (dont une moitié de Mexicains) vivent en Amérique du Nord, essentiellement aux États-Unis. C'est le courant Sud > Nord le plus important au monde.

- 21 millions de personnes ont migré d'Asie en Europe. Elles viennent pour une part du Moyen-Orient ou de la péninsule indienne, mais on compte aussi d'importantes migrations des ex-Républiques d'Asie centrale vers la Russie.
- 16 millions d'Asiatiques ont gagné l'Amérique du Nord : Chinois, Indiens...
- 10 millions d'Africains vivent en Europe (dont une moitié sont venus du Maghreb). Ce chiffre pourrait doubler d'ici trente ans, en raison de la forte croissance démographique de l'Afrique subsaharienne.

Les migrations d'un continent à l'autre sont horizontales (de l'Orient vers l'Occident) ou verticales (du Sud au Nord). Rares sont les migrations « obliques ». Cela s'explique en partie par le fait qu'elles empruntent à rebours les trajectoires de la colonisation.

Remarque complémentaire

Distinction « Nord » / « Sud » adoptée par les Nations-Unies : le Nord comprend les pays européens, les États-Unis, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Japon. Les autres pays (Chine comprise) composent le Sud. Cette division est de plus en plus arbitraire, avec l'essor des pays émergents comme la Chine. La Base bilatérale des migrations autorise évidemment d'autres découpages.

Source

Les données sont issues de la dernière version de la « Base bilatérale des migrations » dressée et mise à jour par un ensemble d'organisations internationales (OCDE, Banque mondiale, Fonds monétaire international, division de la Population des Nations Unies). La base inclut les pays du monde mais aussi les possessions d'Outre-mer, soit 215 entités. Elle a la forme d'une matrice carrée 215 x 215, qui chiffre le nombre de migrants au croisement de chaque origine avec chaque destination, d'où une forte exigence de cohérence. La base est alimentée par les recensements et enquêtes du monde entier, complétée par des extrapolations.

4. Distribution des migrants dans le monde selon l'indice de développement humain (IDH) du pays d'origine et du pays hôte

Graphique publié en septembre 2018 dans le n° 558 du bulletin *Population & Sociétés* [https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/28441/558.population.societes.migration.subsaharienne.europe.fr.pdf]

L'indice de développement (IDH) combine espérance de vie, scolarisation et revenu par tête. Il est ordonné ici en 10 groupes comptant un nombre égal de pays. La France se situe au niveau 9. Chaque case indique le nombre de migrants au croisement d'un groupe d'origine et d'un groupe de destination.

Si les pays les moins développés (niveau 1 ou 2) migraient fortement vers les pays les plus développés (groupes 9-10), le coin inférieur droit du tableau serait surchargé, ce qui n'est pas le cas. En fait, les populations des pays les moins développés migrent d'abord vers d'autres pays de même niveau (personnes fuyant les conflits pour se réfugier dans un pays voisin, migrants de travail, comme les 1,5 million de Burkinabés en Côte d'Ivoire). Les cases les plus chargées du tableau correspondent aux migrations allant des pays *moyennement* développés aux pays les *plus développés* (partie droite médiane du graphique).

Sont inclus en 6→10 les Mexicains aux États-Unis ; en 4→10 les Philippins et les Indiens aux États-Unis, au Canada et au Royaume-Uni ; en 3→10 les Pakistanais dans ces mêmes pays, ainsi que les Syriens en Allemagne, Autriche et Suède. Les migrations vers les pays du Golfe

affluent en colonne 8. On constate aussi, dans la partie supérieure du graphique, une importante migration entre pays riches.

Ce tableau mondial des migrations apporte un démenti cinglant à la vision commune des migrations internationales. Nous avons volontiers en tête l'image des vases communicants : les pays les moins développés migreraient forcément vers les pays les plus riches : c'est le fameux cliché de la « misère du monde » qui s'inviterait spontanément chez nous. Nous croyons volontiers que les pays surpeuplés se « déversent » forcément vers les moins peuplés, les plus féconds vers les moins féconds, les plus secs vers les plus tempérés... Certains essayistes utilisent un langage pseudo-savant pour déclarer comme une évidence que les aires de « basse pression démographique » (notamment l'Europe) vont forcément attirer les populations des aires de « haute pression » (l'Afrique en premier lieu).

Ces métaphores hydrauliques ou météorologiques (dont l'« appel d'air » fait partie) sont peut-être parlantes mais elles sont fausses. L'examen objectif des données mondiales ne montre rien de tel. On peut tracer le même genre de graphiques avec d'autres indicateurs que l'IDH, comme le PIB par habitant ou l'évolution de la fécondité, ils aboutissent au même résultat : les pays qui émigrent le plus au monde ne sont pas les plus pauvres, les plus féconds, les plus asséchés... Ce sont des pays comme le Mexique, la Turquie, les Balkans ex-communistes, les Républiques d'Asie centrale, le Pakistan.

L'exemple des Balkans anciennement communistes est frappant (Roumanie, Bulgarie, Serbie, Kosovo, Albanie). Ils occupent désormais une position moyenne sur l'échelle du développement (niveau 7 sur une échelle de 10) et leur taux de fécondité est très bas. Or c'est l'une des aires géographiques qui émigrent le plus au monde : 22 % de la population de ces pays vivent à l'étranger, alors que le taux d'émigration de l'Afrique subsaharienne est inférieur à 3 %.

Le graphique montre aussi l'importance des migrations qui relient entre eux les pays riches, dans la partie supérieure du graphique. Il faut décidément mettre un terme à la légende d'une migration spontanée de la « misère du monde ». La migration est sélective, que ce soit à l'échelle des peuples ou à celle des familles. Il ne suffit pas d'aspirer à migrer, il faut en avoir les moyens.

5. Population étrangère et population immigrée en France, d'après les recensements (1921-2018)

Comme le reste du monde occidental, la France connaît une progression du pourcentage d'immigrés dans sa population. Il atteint 9,7 % selon les derniers chiffres de l'Insee, soit 6,5 millions sur une population totale de 67 millions d'habitants. Les immigrés qui n'ont pas encore acquis la nationalité française sont 4,8 millions. Ces nombres et ces proportions situent la France en dessous de la moyenne européenne.

À la stabilité des années 1974-2000 a succédé une hausse soutenue, qui se poursuit de nos jours. Il est important de préciser que ces courbes n'incluent pas seulement les personnes issues des « pays tiers » (hors Union européenne ou Espace économique européen), mais également les Européens installés en France, eux aussi en nette progression.

En revanche, ces chiffres ne concernent que la « première génération », celle des personnes étrangères nées à l'étranger et venues s'installer durablement en France. Il existe, par ailleurs, des statistiques sur les enfants nés en France d'un ou deux immigrés (la « deuxième

génération »). Leur prise en compte aboutit à peu près à doubler les chiffres, à condition d'inclure les enfants de couples mixtes.

6. Les étrangers et les naturalisés recensés en France depuis 1851, en % de la population totale [avec le détail des pays d'origine]

Depuis que les étrangers sont recensés en France, c'est-à-dire depuis le Second Empire, les origines se sont diversifiées.

Pour assurer le développement du pays pendant la Révolution industrielle, la France a recours à ses voisins : les Belges, les Italiens, les Espagnols. Puis, pour reconstruire la sidérurgie et les mines après la Première Guerre mondiale, les Charbonnages de France ont envoyé des missions de recrutement en Pologne.

Les sujets des colonies n'étaient pas recensés comme étrangers. ils apparaissent comme tels après la Seconde Guerre mondiale. Les travaux des historiens (Patrick Weil, Sylvain Laurens) ont montré que, dans les années 1950-1970, l'administration française a cherché à compenser la migration maghrébine en facilitant la migration ibérique. Plus récemment, la migration s'est élargie au reste de l'ancien Empire colonial (Afrique subsaharienne, notamment), puis à l'Asie.

Ce changement de composition dans les origines migratoires frappe les esprits. Il est visible, il est associé à une plus grande distance culturelle. Ce faisant, nous oublions que toutes les migrations des décennies passées étaient perçues comme radicalement différentes, y compris celles que nous jugeons aujourd'hui si naturellement proches de nous.

Planches 7 et suivantes.

L'évolution des titres de séjour : bilan national et international des politiques migratoires

Après ce bref panorama, regardons de près l'évolution de l'immigration en France, en nous aidant de la statistique des titres de séjour. Et, surtout essayons de comparer la situation du pays avec celle des autres pays occidentaux, pour comprendre quelle est réellement la place de la France dans le tableau européen et mondial. Cette exploration réserve bien des surprises.

8. France 2005-2018 : premiers titres de séjour d'au moins un an, par motifs

Évolution annuelle, depuis 2005, du nombre de premiers titres de séjour d'une durée au moins d'un an, délivrés en France aux ressortissants des pays tiers (hors Espace économique européen, EEE). Les citoyens de l'Union européenne ne sont plus tenus depuis 2003 de demander un titre de séjour (ils seront inclus plus loin, dans d'autres graphiques, grâce aux estimations de l'OCDE à partir des enquêtes Emploi).

Les titres sont classés par motif, selon les catégories officielles en vigueur en France et en Europe.

Au sommet du graphique figure le nombre total de titres délivrés. Il est passé de 193 000 en 2005 à 253 000 en 2018, soit une augmentation de 31 %. Avant la crise migratoire de 2015, ce chiffre a longtemps oscillé autour de 200 000, sorte de barrière symbolique que certains ont voulu diviser par 10, d'autres par 20. Sans succès.

L'augmentation la plus forte (+ 69 %) est celle des titres délivrés à des étudiants pour une durée d'au moins un an. 83 000 en 2018, cela peut sembler beaucoup, mais c'est bien moins que la Grande-Bretagne, qui accueille chaque année entre 200 000 et 250 000 nouveaux

étudiants. Selon les dernières enquêtes menées par le CROUS, un tiers souhaitent repartir, un tiers souhaitent rester et le dernier tiers ne sait pas. L'offensive menée récemment pour limiter leur nombre, grâce à la hausse des tarifs d'inscription, retentira surtout sur les étudiants de la Francophonie, que les universités chinoises et les universités des pays du Golfe tentent désormais d'attirer en profitant du repli français.

Les deux composantes majeures de la migration familiale – familles de Français et familles d'étrangers – sont en recul : - 24 % sur toute la période. Depuis 1993, la législation n'a cessé de durcir les conditions requises. Aucun gouvernement n'a été « laxiste » dans ce domaine.

La migration de travail (dont nous avons retiré les saisonniers qui reviennent chaque année, qui relèvent d'une autre logique) est extrêmement limitée en France. Interdite depuis 1974, elle a relancée par la loi Sarkozy de 2006 sur l'« immigration choisie », mais à petite dose et pour des migrations qualifiées.

Le nombre de titres accordés aux réfugiés, ainsi qu'à une minorité d'étrangers malades, a évidemment augmenté depuis la crise de 2015. Nous verrons dans un instant que l'impact de la crise est resté très modéré en France, très en dessous de la moyenne européenne.

La catégorie « autres » inclut des migrations de retraite, des visiteurs non autorisés à travailler, et certaines catégories de cartes Vie familiale et vie professionnelle.

Source

Publication périodique du service statistique de la Direction générale des Étrangers en France (ministère de l'Intérieur), tirée du fichier AGDREF (Application de gestion des résidents étrangers en France, alimentée par les préfetures). Nous avons conservé les catégories officielles. Seule modification : nous n'avons pas inclus la migration de travail temporaire qui revient plusieurs années de suite, au motif qu'elle ne satisfait pas le critère international du séjour habituel d'au moins un an (la migration temporaire mériterait une étude à part, y compris le flux de travailleurs de l'Union européenne « détachés » en France sur des missions temporaires et, réciproquement, le flux de travailleurs français « détachés » pour un temps dans d'autre pays européens).

Remarque importante sur les irréguliers

Les années indiquées sur ce graphique sont les années de délivrance du titre de séjour. Dans la pratique, une partie importante des bénéficiaires (sans doute la majorité dans le cas des titres familiaux) sont entrés en France bien plus tôt, parfois une dizaine d'années auparavant. Cela signifie que **la statistique AGDREF inclut des migrants irréguliers** mais qu'elle les enregistre au moment de leur régularisation. Dès qu'on est attentif à cette dynamique temporelle, l'affirmation selon laquelle les chiffres officiels laisseraient totalement de côté les « irréguliers » ne tient pas. Plus généralement les réguliers et les irréguliers ne sont pas des catégories étanches.

9. France 2007-2018 : détail des titres humanitaires

Cette planche décompose les titres humanitaires figurant sur la planche précédente. On vérifie au passage la baisse des titres accordés aux « étrangers malades » : un quart des titres humanitaires en 2016, un neuvième seulement en 2018, du fait des nouvelles procédures mises en œuvre par l'OFII (des médecins doivent vérifier que la pathologie nécessite des soins d'urgence et ne peut être soignée au pays d'origine).

10. France 2007-2018 : détail des titres familiaux

C'est la composante la plus complexe et la plus mal comprise de l'ensemble des titres de séjour. Elle groupe deux grands types de motifs : famille de Français et famille d'étrangers.

Les 50 000 titres accordés chaque année « **familles de Français** » se divisent eux-mêmes en deux catégories :

- 40 000 **conjointes de Français** obtiennent un titre parce que le libre choix du conjoint permet d'épouser un étranger/une étrangère et qu'un couple mixte a le droit d'avoir une vie commune. Ce droit est toutefois soumis à une série de conditions : niveau de ressources, connaissance de la langue, monogamie, engagement écrit à respecter les valeurs de la France, attestation de vie maritale...
- 10 000 **parents de Français** obtiennent un titre de séjour comme suite indirecte du droit du sol simple. En effet, dès l'âge de 13 ans, sans attendre sa majorité, un enfant de parents étrangers peut devenir français s'il est né en France, s'il y vit encore et s'il y a vécu au moins cinq ans (trois conditions à remplir, qui présument d'une socialisation en France et qui ne permettent pas de parler d'une accession « automatique » à la nationalité, comme on le fait souvent). Ses parents deviennent alors « parents de Français » et peuvent obtenir un titre de séjour. Ces cas de figure sont rares, car il s'agit de parents qui étaient déjà présents en France 13 ans plus tôt sans avoir pu obtenir de titre.

Les **familles d'étrangers** représentent 40 000 nouveaux titres par an. En principe, tout est simple : une personne étrangère déjà fixée en France a le droit de mener une « vie de famille normale » et de faire venir son conjoint et ses enfants mineurs. Mais ce droit au **regroupement familial *stricto sensu*** ne concerne en réalité que 12 000 personnes, soit 5 % seulement de l'ensemble des nouveaux titres tous motifs réunis. Très stable au fil des ans, ce chiffre est extrêmement faible, alors que la vie de famille est la chose la plus commune qui soit.

C'est que les conditions à remplir sont strictes : détenir un titre de séjour d'au moins un an, résider en France depuis 18 mois, justifier de revenus au niveau du SMIC depuis un an (montant majoré en fonction de la taille du ménage et dont peuvent être exonérés uniquement les plus de 65 ans résidant en France depuis au moins 25 ans...), disposer d'un logement salubre ayant la surface requise (environ 9 à 11 m² par personne, selon un barème qui varie avec la densité urbaine), présenter un certificat de vie commune délivré par la mairie... Les dossiers à fournir à l'OFII comprennent souvent une trentaine de pièces.

Au-delà des 12 000 titres pour regroupement familial, les autres formes d'unification familiale, au sens large du terme, consistent à aligner la situation du postulant sur celle du conjoint, qui peut être un citoyen de l'Union, une personne admise en raison de ses hautes qualifications, un étranger en situation régulière. Reste l'ultime possibilité, la carte Vie privée et vie familiale (VPP). Si les personnes ont suffisamment d'attaches avec le pays d'accueil, il serait « disproportionné », assurent les conventions européennes, de leur refuser un titre de séjour.

C'est tout le paradoxe des sans-papiers : ils passent leur temps à accumuler des papiers, dans l'espoir d'aligner leur situation sur celle du conjoint ou de l'enfant, ou d'attester ses attaches avec la France. Ces papiers sont autant de « preuves de présence » de type professionnel, résidentiel, médical, scolaire, associatif... Les chercheurs qui suivent les familles concernées au fil des années (ainsi Frédérique Fogel, *Parenté sans papiers*, Éd. Dépaysage, 2019) décrivent les longues années d'attente et de précarité nécessaires pour satisfaire les réquisits nécessaires,

années qui ont pour effet négatif de retarder l'intégration des conjoints et des enfants, alors que la procédure vise officiellement à favoriser l'intégration.

La France est le pays d'Europe qui, proportionnellement, recourt le plus au regroupement familial pour octroyer un titre de séjour (voir les planches suivantes). Non pas parce qu'elle serait plus généreuse que d'autres pays vis-à-vis de la dimension familiale de la migration mais parce qu'elle ferme drastiquement les autres voies disponibles, que les pays voisins ouvrent plus largement (travail, asile, études, regroupement direct). Elle pousse ainsi les postulants à emprunter les voies les plus complexes de l'unification familiale, qui prennent alors la forme d'une régularisation obtenue au prix d'une longue attente, avec des effets retardateurs sur la santé physique, la santé mentale et, plus généralement, l'intégration sociale (voir les indicateurs d'intégration comparée en Europe publiés désormais par l'OCDE).

11. OCDE 2015 (au début de la crise) : répartition des nouvelles admissions au séjour (y compris par accords de libre circulation)

Depuis quelques années, l'OCDE publie chaque année la distribution des titres de séjour dans les nombreux pays de son ressort. Les discours et les programmes politiques sont une chose ; la distribution effective des titres de séjour en est une autre, plus concrète. Ce graphique met sous les yeux un tableau passionnant et peu connu des politiques migratoires menées dans les pays occidentaux.

Si les étudiants internationaux ne sont pas inclus (voir remarque ci-dessous), l'OCDE, en revanche, innove puissamment depuis quelques années en intégrant les citoyens de l'Union européenne qui s'installent dans les divers pays au titre de la libre circulation. Dans les pays qui ne leur imposent plus de titres de séjour (comme la France), l'OCDE se sert des enquêtes Emploi pour estimer leur nombre.

Cette première planche compare la distribution proportionnelle des titres de séjour en 2015, à l'orée de la crise migratoire. Quelques systèmes se détachent :

- les systèmes à immigration de travail choisie, pratiqués par des pays périphériques : Canada, Australie, Nouvelle-Zélande ;
- les systèmes centrés sur l'accueil humanitaire : la Suède, au premier chef, suivie de loin par les Pays-Bas ;
- les systèmes opposés à l'entrée directe de travailleurs et peu ouverts à l'accueil humanitaire, obligeant ainsi les migrants à surutiliser la migration familiale. C'est le modèle suivi par les Etats-Unis à l'échelle mondiale et par la France à l'échelle européenne ;
- les systèmes capables d'attirer les voisins au titre de la libre circulation : les pays germanophones au premier chef, mais aussi le Royaume-Uni (d'avant le Brexit). Dans ces pays, près des deux tiers des nouveaux résidents étrangers sont entrés au titre de la libre circulation, soit deux fois plus qu'en France. Nous sommes beaucoup moins attractifs que l'Allemagne ou le Royaume-Uni vis-à-vis du reste de l'Europe (pour de multiples raisons qui mériteraient des investigations plus poussées : politique dissuasive, obstacle de la langue ?).

Remarque

La migration estudiantine n'est pas incluse ici. L'OCDE préfère les enregistrer comme résidents durables uniquement au moment où ils changent de statut (obtention d'un titre de travail, régularisation par mariage, etc.).

12. OCDE 2015. Mêmes données, mais en graphiques pondérés (épaisseur des bandes proportionnelle à l'effectif des migrants)

Ce nouveau graphique reprend les données du précédent, mais y ajoute une amélioration graphique. L'épaisseur de chaque barre est désormais proportionnelle aux effectifs des migrants. Du coup, le Luxembourg n'occupe plus la même place que les États-Unis dans le champ de vision.

Nous sommes toujours en 2015. On voit à quel point les États-Unis sont le champion mondial de la migration familiale. Cette année-là, 680 000 personnes de par le monde ont reçu un titre de séjour aux États-Unis pour raisons familiales. La France, pour sa part, se détache du tableau européen, avec 104 000 titres familiaux (ou équivalents de titres pour les Européens).

13. OCDE 2016 (au plus fort de la crise)

Nous voici maintenant en 2016. Comparée à celle de 2015, la distribution des titres de séjour par motif est affectée par les effets de la crise de l'été 2015, moyennant le délai nécessaire pour traiter les dossiers. L'Allemagne a fait face à la crise en augmentant très fortement l'octroi de titres humanitaires, sans perdre pour autant son attractivité européenne via la libre circulation. La France, de son côté, est restée largement à l'écart de la crise : la structure des titres de séjour qu'elle a délivrés est restée quasiment inchangée de 2015 à 2016.

14. Extraits des deux figures précédentes

La comparaison directe du comportement des deux pays est éloquente. La France n'a rien changé de ses habitudes en 2016. Elle sera affectée à retardement, mais sans commune mesure avec la situation allemande.

Planches 15 et suivantes. La crise de l'asile et ses suites

Les graphiques qui suivent reprennent les données de la demande d'asile publiées chaque trimestre par Eurostat en application d'un règlement de l'Union européenne qui remonte à 2007. Elles permettent de replacer la France à sa véritable place dans le tableau européen, très éloignée des idées communément admises.

16. Demandes d'asile enregistrées par l'UE de janvier 2015 à juin 2019

Les derniers chiffres complets pour l'ensemble de l'Union européenne vont jusqu'en juin 2019. Dressons le bilan de la demande d'asile depuis janvier 2015, l'année du grand afflux de demandeurs.

Dans ce laps de temps, l'Union a enregistré sur son sol un peu plus de 4 millions de premières demandes d'asile, dont 400 000 ont été déposées en France, soit 10 % seulement de l'ensemble. Au vu du poids démographique des deux pays en Europe, on peut d'ores et déjà conclure que l'Allemagne a pris bien plus que sa part de l'accueil des demandeurs, tandis que la France a pris bien moins.

17. Demandes d'asile enregistrées par l'Union européenne de janvier 2015 à juin 2019

Admettons – ce qui est une hypothèse forte – que tous les demandeurs d'asile enregistrés depuis janvier 2015, même déboutés, soient restés dans le pays d'accueil. Que représente cet apport de population pour chaque pays ? Un surcroît de 2 % pour l'Allemagne, et de 0,6 % pour

la France. Il ne s'agit pas d'un surcroît annuel mais du cumul des entrées sur toute la période, pendant quatre ans et demi. On est très loin d'une invasion. Rappelons qu'au Liban, les réfugiés syriens représentent un quart de la population.

18. Évolution mensuelle de la demande d'asile en France et en Allemagne de janvier 2017 à juin 2019 (avec les 5 principales origines en 2018)

Graphique politiquement majeur, car il représente le tableau de bord sur lequel semble s'appuyer Emmanuel Macron pour conclure que la France serait en passe de devenir « le premier pays d'Europe pour la demande d'asile ».

Les chiffres correspondent au nombre absolu de primo-demandeurs enregistrés chaque mois en France et en Allemagne. Sur les deux années et demie couvertes par le graphique, la tendance est nette : 50 % de baisse en Allemagne, contre 25 % d'augmentation en France. Pour les organismes chargés d'enregistrer et d'héberger les demandeurs (l'OFII) et d'instruire la demande d'asile (OFPRA et CNDA), cette évolution est logiquement préoccupante, puisqu'elle affecte leur capacité d'agir dans des délais raisonnables s'ils n'obtiennent pas des moyens adéquats.

À titre d'information complémentaire, deux cartouches rappellent les cinq premières nationalités des demandeurs observées dans chaque pays au cours de l'année 2018. Alors que, côté allemand, le Proche-Orient et le Moyen-Orient sont en tête, la France est certes sollicitée par les Afghans, sans doute inquiets du retour en force des talibans, mais aussi par des demandeurs albanais et géorgiens, qui viennent pourtant de pays tenus pour « sûrs ».

Ces questions sont réelles, et notre intention n'est nullement de les nier. Mais la réflexion doit se poursuivre sur ces deux cas très particuliers, qui ont leur parallèle en Allemagne, où ils font l'objet d'études approfondies financées par l'UE¹.

- La **Géorgie** frise les 4 millions d'habitants. C'est une sorte de petite Grèce orientale, royaume chrétien depuis le 4^e siècle, pris en étau entre trois empires – l'ottoman, le perse et le russe – et qui, néanmoins, est parvenu à survivre. Les Russes ont fomenté récemment la sécession de deux régions, l'Abkhasie et l'Ossétie, et régularisent sans ménagement le tracé des nouvelles frontières au détriment des populations environnantes. Par ailleurs, des groupes islamistes sévissent à la frontière tchéchène, dans la vallée de Pankissi. Les élites sont largement tournées vers la France². Depuis mars 2017, la France a accordé une exemption de visas de court séjour pour les ressortissants géorgiens munis d'un passeport biométrique. Ils peuvent ainsi goûter au fruit défendu pendant trois mois, sans pouvoir y mordre pleinement. Faut-il s'étonner qu'une partie d'entre eux ne résistent pas au supplice de Tantale et utilisent la voie de l'asile dans l'espoir d'obtenir un séjour plus durable ? Il faudra bien un jour que l'Union européenne ménage une solution viable aux Géorgiens pour faciliter des va-et-vient raisonnables, sans attendre une lointaine adhésion à l'Union.

Si l'on distribue l'indice de développement humain (synthèse d'espérance de vie, de richesse et d'éducation) sur une échelle mondiale à dix degrés, la Géorgie se situe au 7^e échelon, comme d'ailleurs l'Albanie et la plupart des pays balkaniques anciennement communistes, ainsi

¹ Paula Hoffmeyer-Zlotnik, *Developments in Germany in the context of visa liberalization*. Study by the German National Contact Point for the European Migration Network (EMN), Office fédéral pour la migration et les réfugiés, Working Paper 83, 2019.

² L'INED connaît bien ce pays pour avoir financé la première enquête démographique jamais réalisée en Géorgie, dans le cadre du programme international GGS (Generations and Gender Surveys) menée par le Georgian Center of Population sous la conduite d'Irina Badurashvili.

que la Turquie. Or c'est au 6^e et au 7^e échelon du développement que les taux d'émigration vers l'Occident sont les plus intenses dans le monde. Les commentateurs qui s'étonnent de l'afflux des demandeurs d'asile géorgiens et réduisent cette pression à une simple affaire de fraudes ou à un comportement irrationnel (pourquoi s'obstiner à quitter un pays « sûr » ?) versent dans un moralisme qui manque de hauteur.

- L'**Albanie** n'a pas trois millions d'habitants (soit 1/23 de la population française). Elle se situe, on l'a dit, au même niveau de développement intermédiaire que la Géorgie. La frustration de ses ressortissants est d'autant plus grande qu'il s'agit clairement d'un pays européen, par sa position géographique entre la Grèce et l'Italie. L'étude déjà citée montre qu'ils exercent une pression analogue sur l'Allemagne.

19. Évolution mensuelle de la demande d'asile en Allemagne et en France depuis janvier 2014 (nombres absolus)

Pour prendre la mesure de la pression exercée sur la France par les demandeurs d'asile, il convient d'abord de replacer l'évolution récente dans la « crise de l'asile » ouverte en 2015 mais déjà visible en 2014. C'est ce que fait ce graphique. Avec cette focale élargie, il est difficile de prendre au sérieux la plainte française sur la montée des demandes. La France a esquivé les grandes vagues de réfugiés des années 2014-2016.

On notera au passage que la fameuse déclaration d'Angela Merkel « *Wir schaffen das* », prononcée le 31 août 2015, n'a pas « ouvert la brèche », comme on a pu l'écrire. Elle se situe à mi-pente de la montée des demandes d'asile. Dès l'année 2014, l'Allemagne, armée de ses puissantes associations caritatives, avait commencé à répondre aux appels pressants du Haut-Commissariat des Nations-Unies aux réfugiés, alors que le gouvernement français était resté à peu près inerte.

En revanche, l'accord germano-turc validé le 18 mars 2016 par les gouvernements des pays européens, a eu pour effet de stopper net le flux des demandeurs.

Peut-on dire que la France récupère aujourd'hui les déboutés du droit d'asile allemand ? D'après les bilans d'Eurostat, l'Allemagne a débouté la moitié des demandeurs. S'ils s'étaient repliés sur la France, la pression des demandeurs serait bien plus importante. Le phénomène de la migration de rebond existe sans doute, mais pas dans les proportions imaginées par certains.

20. Données trimestrielles 2014-2019 : nombre ABSOLU de primo-demandeurs dans cinq pays de l'UE

Poursuivons l'exploration des données en simplifiant le tracé pour plus de clarté. Les chiffres présentés ici ne sont plus mensuels mais trimestriels, ce qui ne change rien au fond mais permet de lisser les courbes.

Où les autres grands pays d'Europe se situent-ils ?

L'Italie a été sollicitée surtout en 2016-2017, après l'accord euro-turc. La France a connu une progression continue de la demande, mais à un niveau modeste. Elle en a fait davantage, cependant, que le Royaume-Uni, qui a profité de sa position périphérique et insulaire pour se tenir à l'écart. Elle est parvenue à sous-traiter à la France le contrôle de sa frontière avec l'espace Schengen. L'idée d'interrompre la sous-traitance et d'ouvrir la frontière fut un temps caressée par le ministre de l'Économie des finances de l'époque, Emmanuel Macron. Mais la peur de créer un « appel d'air » a vite dissipé cette idée.

Trop petits ou trop peu actifs, les autres nations d'Europe n'apparaissent pas sur ce graphique. Qu'ont-elles fait au juste ?

21. Données trimestrielles 2014-2019 : nombre de primo-demandeurs d'asile PAR MILLION D'HABITANTS, dans cinq pays de l'UE

Un changement de regard s'impose. Pour comparer correctement le poids de la demande d'asile sur les divers pays européens et déterminer précisément la place relative de la France, il faut impérativement passer des chiffres absolus aux chiffres relatifs. Une pression, en effet, c'est l'application d'une force sur une surface. La surface est-elle mince, la pression devient forte et tranchante. La surface est-elle large, la pression diminue. Le même principe vaut pour la pression exercée par la demande d'asile sur les divers pays. Un pays peut d'autant plus accueillir de monde qu'il est peuplé, riche et vaste. Il n'y a aucun sens à comparer des pressions migratoires entre des pays de taille différente.

Eurostat, du reste, publie régulièrement des ratios qui rapportent les demandeurs d'asile à la population des pays-hôtes. Mais ces résultats sont laissés de côté par les politiques, qui préfèrent impressionner à bon compte leurs opinions publiques en maniant uniquement des chiffres absolus, avec un attrait particulier pour les chiffres ronds : la barre des 100 000 demandes annuelles a déjà été franchie, peut-on lire. Mais 100 000 dans un pays de 67 millions d'habitants, est-ce plus ou moins que 65 000 dans un pays de 11 millions d'habitants ? Problème trivial, dont on se permettra de donner quelques exemples :

- un consommateur devant deux articles du même produit peut-il comparer leurs prix s'il s'avère que l'un pèse 100 grammes et l'autre 250 ? Il faut évidemment comparer les prix à poids égal, par exemple pour 100 grammes. Ce n'est pas toujours facile à faire mais chacun comprend que, sans ce correctif, la comparaison serait bancale.
- De la même façon, chacun comprend qu'on ne peut pas comparer le prix de plusieurs appartements en ignorant les surfaces.
- Ou encore que la mortalité routière de deux pays ne peut se comparer si on ne prend pas soin de la rapporter à un indicateur pertinent (le nombre de véhicules, le nombre de kilomètres parcourus, l'étendue du réseau routier, etc.).
- Dernier exemple : la France est quatre fois plus riche que la Suisse si l'on considère le PIB total. Résultat évidemment trompeur. Il suffit d'examiner le PIB par tête (*per capita*) pour vérifier que les Suisses devancent les Français.

Des erreurs aussi grossières nous sembleraient inacceptables dans la vie quotidienne. Or c'est très exactement ce que l'on fait quand on ose prétendre, chiffres absolus à l'appui, que la France serait en passe de devenir « le premier pays d'Europe pour la demande d'asile ». Raisonner ainsi, c'est commettre un attentat à la raison.

Reprenons donc l'indicateur d'Eurostat et calculons le nombre de demandeurs d'asile par million d'habitants du pays-hôte, en insistant sur le fait qu'il ne s'agit pas de torturer les données mais de leur appliquer une pondération triviale, couramment pratiquée.

Le graphique montre que la France est largement devancée par la Grèce, pays six fois moins peuplé qu'elle mais situé en première ligne sur la route des exilés. Pendant les années 2016-2017, à la suite de l'accord Merkel-Erdogan, qui a fait s'effondrer les demandes en Allemagne, l'Italie a fait partie des pays qui ont pris le relais. C'est à ce moment que la courbe française a commencé à frémir, mais sans plus.

22. Données trimestrielles 2014-2019 : nombre de primo-demandeurs d'asile PAR MILLION D'HABITANTS, dans dix pays de l'UE

Introduisons d'autres pays dans le graphique. On découvre que la Suède sort du cadre, tant elle a enregistré de demandes par rapport à ses 10 millions d'habitants. Elle a été de loin le pays qui a le mieux répondu aux appels pressants du HCR dès avant l'été 2015. L'Autriche a fait de même, fidèle à sa tradition de l'accueil d'urgence des réfugiés. Consciente d'être une petite nation, aux capacités limitées, elle se tourne ensuite vers les pays voisins (dont l'Allemagne) pour trouver des solutions durables. Les Pays-Bas ont suivi ce schéma, mais avec une intensité moindre.

La décision allemande, puis européenne, de confier à la Turquie le contrôle des sorties moyennant finance, s'est accompagnée d'un report vers la Méditerranée orientale, sur la Grèce et les îles-États : Malte et Chypre. Le règlement de Dublin, imposé par les grandes nations aux petites, joue son rôle : creuser les écarts entre les pays exposés et les pays abrités, entre la ligne de front et les embusqués. Le Royaume-Uni est en tête de cette dernière catégorie, c'est-à-dire qu'il rase le plancher. La France se situe dans une position intermédiaire. Elle n'a jamais été en première ligne, elle ne l'est toujours, mais on peut dire que les efforts respectifs de l'OFII, de l'OFPRA et de la CNDA, joints à ceux du monde associatif, ont fait que la France, au lieu de se traîner au plancher, lévite à la hauteur d'une modeste moyenne, sans plus. Rien qui justifie les lamentations récentes sur le péril que ferait courir la demande d'asile à la « cohésion sociale ».

23. Europe 2015-2018 : nombre annuel moyen de DEMANDES D'ASILE et de DÉCISIONS POSITIVES (1^{re} et 2^{de} instance, y compris la protection subsidiaire)

Reprenons les données d'Eurostat sous une forme plus systématique, qui mette en lumière la position de tous les pays d'Europe. En contrepartie de gain de connaissance, nous synthétiserons les chiffres en cumulant toute la demande d'asile observée sur quatre ans, de 2015 à 2018. Suivons pour cela la même progression pédagogique : commencer par les chiffres absolus, avant de passer aux chiffres relatifs.

Ce premier graphique livre les chiffres absolus de la demande d'asile enregistrée (barres bleues partant de zéro) et du nombre de décisions positives rendues (barres brunes, partant également de zéro). La France est en deuxième position par le nombre de demandes, loin derrière l'Allemagne, et en quatrième position par le nombre de décisions positives rendues. Un résultat sans signification, vu les différences de taille entre les pays.

24. Europe 2015-2018 : nombre annuel moyen de DEMANDES D'ASILE et de DÉCISIONS POSITIVES par MILLION d'habitants

Le tableau est bouleversé quand on retient le nombre de demandes d'asile et de protections par million d'habitants. La France recule en 11^e position sur le premier critère, en 16^e position sur le second. C'en est fini du mythe de la « générosité » de la France en matière d'asile. Se dissipe également l'idée que la France serait plus « attractive » que tout autre pays européen. Nous surestimons totalement notre pouvoir d'attraction. La France, pour peu qu'on utilise les indicateurs pertinents, ne constitue pas une « exception » en Europe.

Il s'ensuit une conséquence importante : si nous recevons plus de 100 000 demandes d'asile, ce n'est pas en raison de « facteurs d'attractivité » à nuls autres pareils : Aide médicale d'État, législation sur le regroupement familial, allocations familiales, respect des droits de l'homme...

Rien de tout cela ne peut expliquer une attractivité particulière de la France, qui, tout simplement, n'existe pas.

Deuxième conséquence : on se fourvoie quand on imagine qu'il suffirait de rogner, voire d'abolir, ces « facteurs d'attractivité » pour se débarrasser de la demande d'asile et, plus généralement, de la pression migratoire. Un tel raisonnement se fonde sur des prémisses erronées. C'est un raisonnement émotionnel, irrationnel, qui n'a pas sa place dans une gouvernance moderne, soucieuse d'évaluer les faits.

25. Europe 2015-2018 : nombre annuel moyen de DÉCISIONS POSITIVES par MILLION d'habitants et compte tenu de la richesse du pays (neutralisation des écarts de PIB)

Certes, dira-t-on, Malte, Chypre et la Grèce, qui sont exposés en première ligne, figurent parmi les pays qui, proportionnellement à leur population, attirent le plus de demandeurs d'asile et leur accordent le plus souvent une protection. Mais on objectera que, ces cas mis à part, les nations en tête du tableau sont notablement plus riches que la France : Suède, Allemagne, Autriche, Norvège, Suisse. N'est-il pas normal qu'une nation plus prospère ait des capacités d'accueil supérieures ?

Pour en avoir le cœur net, il faut modifier notre indicateur en prenant en compte la richesse nationale des divers pays européens. Neutralisons donc les écarts de PIB par habitant. Nombre de positions sont modifiées : Malte remonte, de même que la Bulgarie, tandis que le Luxembourg et la Norvège rétrogradent. Mais, cette correction faite, les grands pays d'accueil, *vu leur population et vu leur richesse*, restent en place : la Suède et les pays de l'aire germanophone. La France se situe au 17^e rang des pays européens, à la moitié de la moyenne de l'Union. Outre les pays cités, elle est devancée par la Belgique, l'Italie, la Finlande, les Pays-Bas... D'autres pays sont bien moins accueillants, comme le Royaume-Uni, retranché derrière la Manche, ou l'Espagne et le Portugal, vieux pays d'émigration, qui n'ont pas réussi à se doter d'institutions solides pour traiter la demande d'asile. Sans compter les pays d'Europe centrale, que le communisme a isolés pendant des décennies et qui ne sont pas familiarisés avec l'immigration non européenne.

Nous ne reproduisons pas ici la mesure de la pression migratoire pondérée par l'étendue du territoire et la densité de la population. À cette aune, la place de la France recule encore, vu la faiblesse de sa densité.

Certains se réjouiront peut-être que la France n'ait pas pris sa part du « fardeau » pendant les années de crise. Libre à eux d'adopter cette position. Mais, dans ce cas, ils ne peuvent plus soutenir que la France serait débordée par la demande d'asile.

26. *Idem*, en évolution annuelle depuis 2011, pour six pays

Une synthèse pour conclure : ce dernier graphique mesure toujours la « pression migratoire » à population et à richesse égales, mais retrace en même temps son évolution au fil de la décennie. La trajectoire de la France apparaît dans toute sa réalité : avant la crise, elle accueillait des demandeurs d'asile au même degré que la plupart des pays européens, laissant la Suède et l'Autriche s'occuper des réfugiés. Quand la crise surgit, en 2015, elle fait le minimum et se défausse sur l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, loin de la moyenne européenne. Elle retrouve aujourd'hui un comportement moyen, avec une légère tendance à la hausse. Rien qui justifie la dénonciation actuelle de migrants profiteurs, qui seraient attirés par les attraits « exceptionnels » de la France. Il y a loin, très loin, des discours à la réalité.